

**AXIOME
PROVENCE
AUDIT**

AVIGNON

130, rue de l'Aulanière - Z.I Courtine Chaternay
BP 40936 - 84091 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 85 38 11

Fax : 04 90 82 24 66

axiome.provence@axiomeassociés.net

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels**

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Annexes : - Etats financiers de l'exercice 2018
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Les Colporteurs
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Maison Allignol
07220 SAINT THOME

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Les Colporteurs
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Maison Allignol
07220 SAINT THOME

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LES COLPORTEURS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES COLPORTEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont notamment porté sur :

- Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.
- La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2018.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elles estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

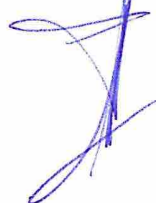
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon,
Le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT





ANNEXES

- ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

**ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE 2018**

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 711	117 293	25 418	27 845	- 2 427
Autres immobilisations corporelles	264 246	244 669	19 577	23 131	- 3 445
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	406 958	361 963	44 995	50 976	- 5 981
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 277		4 277	14 106	- 9 829
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	528		528		528
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 180		9 180	11 536	- 2 356
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 773		2 773	4 389	- 1 616
. Autres	4 000		4 000	4 000	
Valeurs mobilières de placement	2 150		2 150	2 150	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	243 068		243 068	198 077	44 991
Charges constatées d'avance	450		450		450
TOTAL (II)	266 425		266 425	234 257	32 168
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	673 383	361 963	311 420	285 233	26 187

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	119 978	100 000	19 978
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	50 440	50 440	
. Résultat de l'exercice	29 519	19 978	9 541
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 618	9 608	- 1 990
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	207 556	180 026	27 530
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	55 000	30 000	25 000
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	55 000	30 000	25 000
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	17 107	50 787	- 33 680
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 925	6 397	- 472
Autres	25 833	18 023	7 810
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	48 864	75 207	- 26 343
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	311 420	285 233	26 187
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association en liste

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	379 761		379 761	334 221	45 540	13,63
Production vendue services	24 781		24 781	8 544	16 237	190,04
Montants nets produits d'expl.	404 543		404 543	342 765	61 778	18,02
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			226 000	263 667	- 37 667	-14,29
Cotisations			70	60	10	16,67
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			30 000		30 000	N/S
Autres produits				5 040	- 5 040	-100
Reprise de provisions				5 083	- 5 083	
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			256 070	273 850	- 17 780	-6,49
Total des produits d'exploitation (I)			660 613	616 615	43 998	7,14
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés			26 897	24 044	2 853	11,87
Services extérieurs			30 034	30 974	- 940	-3,03
Autres services extérieurs			99 609	107 843	- 8 234	-7,64
Impôts, taxes et versements assimilés			8 071	7 715	356	4,61
Salaires et traitements			257 027	242 027	15 000	6,20
Charges sociales			127 700	121 010	6 690	5,53
Autres charges de personnels			8 359	5 942	2 417	40,68
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			14 645	15 924	- 1 279	-8,03
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			55 000	30 000	25 000	83,33
Autres charges			5 565	12 878	- 7 313	-56,79
Total des charges d'exploitation (II)			632 908	598 356	34 552	5,77
RESULTAT D'EXPLOITATION			27 705	18 259	9 446	51,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			153	137	16	11,68
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			153	137	16	11,68

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		744	1 443	- 699	-48,44	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières (VI)		744	1 443	- 699	-48,44	
RESULTAT FINANCIER		-590	-1 306	716	54,82	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		27 114	16 953	10 161	59,94	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1	11	- 10	-90,91	
Sur opérations en capital		2 407	3 681	- 1 274	-34,61	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)		2 408	3 691	- 1 283	-34,76	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		3	666	- 663	-99,55	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)		3	666	- 663	-99,55	
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 405	3 025	- 620	-20,50	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		663 174	620 442	42 732	6,89	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		633 655	600 465	33 190	5,53	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		29 519	19 978	9 541	47,76	

Compte de résultat association en liste (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

annexe

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 311 420,11 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 29 519,20 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

En 2018, il y a eu :

- 3 créations : »Méandres », »Friction » et « on aurait aimé jouer Beckett ».
- 54 représentations en France et à l'international des spectacles Méandres, Sous la toile de Jheronimus, Evohé et le Chas du violon et Sur la route.
- 24 représentations de « les Juju's en Belgique et Allemagne

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Chapiteau	10 ans
Matériel	3 à 5 ans
Agencement du chapiteau	5 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 9180 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	136 562		6 149
Autres installations, agencements, aménagements	199 589		
Matériel de transport	50 498		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 644		2 515
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	398 293		8 664
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	398 293		8 664

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			142 711	142 711
Autres installations, agencements, aménagements			199 589	199 589
Matériel de transport			50 498	50 498
Matériel de bureau, informatique, mobilier			14 159	14 159
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			406 958	406 957
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	108 717	8 577		117 293
Installations générales, agencements divers	182 303	3 618		185 921
Matériel de transport	48 731	1 000		49 731
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 566	1 451		9 017
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	347 317	14 645		361 963
TOTAL GENERAL	347 317	14 645		361 963

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 577				
Installations générales, agencements divers	3 618				
Matériel de transport	1 000				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 451				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	14 645				
TOTAL GENERAL	14 645				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions :fonds dédiés

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
	30 000	55 000	30 000	55 000
TOTAL Provisions	30 000	55 000	30 000	55 000
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	30 000	55 000	30 000	55 000
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		55 000	30 000	

Les fonds dédiés de 55 000 € ont été comptabilisés pour des projets 2019 dont Beckett et la reprise d'un spectacle à Toulouse.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 277	4 277	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	9 180	9 180	
- T.V.A	2 773	2 773	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	4 000	4 000	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	528	528	
Charges constatées d'avance	450	450	
TOTAL GENERAL	21 208	21 208	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	17 107	17 107		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 925	5 925		
Personnel et comptes rattachés	4 492	4 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 341	21 341		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	48 864	48 864		

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 925
Dettes fiscales et sociales	5 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	11 666

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Les Colporteurs

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Maison Allignol
07220 SAINT THOME

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association LES COLPORTEURS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 612-5 du code de commerce.

A Avignon,
Le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT

